

MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

C A B I N E T

COORDINATION NATIONALE REDD

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès



LEXIQUE DES MOTS ET GROUPE DE MOTS A USAGE COURANT DANS LE CONTEXTE DE LA REDD+ EN REPUBLIQUE DU CONGO



Rédigé par : **Georges Claver BOUNDZANGA**, Coordonnateur National REDD
et **Jocelyne KENGUE MUDZIKA**, Documentaliste

Coordination Nationale REDD

Juillet 2015



Sommaire

	Pages
** Préambule	4
** Introduction	5
1- Adaptation	6
2- Additionalité	6
3- Afforestation	6
4- Agriculture durable	6
5- Agroforesterie	6
6- Atténuation	6
7- Bénéfices multiples	6
8- Biodiversité	7
9- Bioénergie	7
10- Biogaz	7
11- Biomasse	7
12- Boisement	7
13- Carbone	7
14- Carburant	7
15- CER	7
16- Changements climatiques	8
17- Climat.....	8
18- CO ₂	8
19- CO ₂ équivalent	8
20- Crédit de carbone.....	8
21- Déboisement	8
22- Déforestation	8
23- Dégradation forestière	9
24- Désertification	9
25- Développement durable	10
26- Dioxyde de Carbone ou CO ₂	10
27- Diversité génétique	10
28- Diversité spécifique	10
29- Diversité écosystémique	10
30- Données d'Activités	10
31- Echelle d'un projet ou d'un programme	10
32- Ecologie	9
33- Effet de serre	9
34- Effets néfastes des changements climatiques	9
35- Emissions	9
36- Empreinte carbone	10
37- Empreinte écologique	10
38- Endémisme	10
39- Energie renouvelable	10
40- Ex-Anté (Emission Ex-Anté)	10
41- Ex-Post (Emission Ex-Post)	10
42- Finance carbone	10
43- Forêt	11
44- Fuites	12
45- Gaz à effet de serre	12

46-	Impact carbone	11
47-	Initiatives REDD+	11
48-	Marché du carbone	11
49-	MDP	12
50-	MRV	12
51-	Niveau de Référence (NR)	12
52-	Niveau des Emissions de Référence pour les Forêts (NERF)	12
53-	Niveau de Référence pour les Forêts (NRF)	12
54-	Paielements pour les services environnementaux (PSE)	12
55-	Permis d'émission	13
56-	Permanence	13
57-	PPM	13
58-	Principe Pollueur Payeur	13
59-	Projets REDD+	13
60-	Puits	13
61-	Quota d'émission	13
62-	Reboisement	13
63-	Réchauffement climatique	13
64-	Reconstitution	14
65-	REDD+	14
66-	Reforestation	14
67-	Réservoir	14
68-	Résilience	14
69-	R-PP.....	14
70-	Sécheresse	14
71-	Séquestration du dioxyde de carbone	14
72-	Séquestration de carbone	15
73-	Scénario de référence	15
74-	Source	15
75-	Symbiose	15
76-	Vulnérabilité	
77-	Conclusion	16

**

**** Preamble**

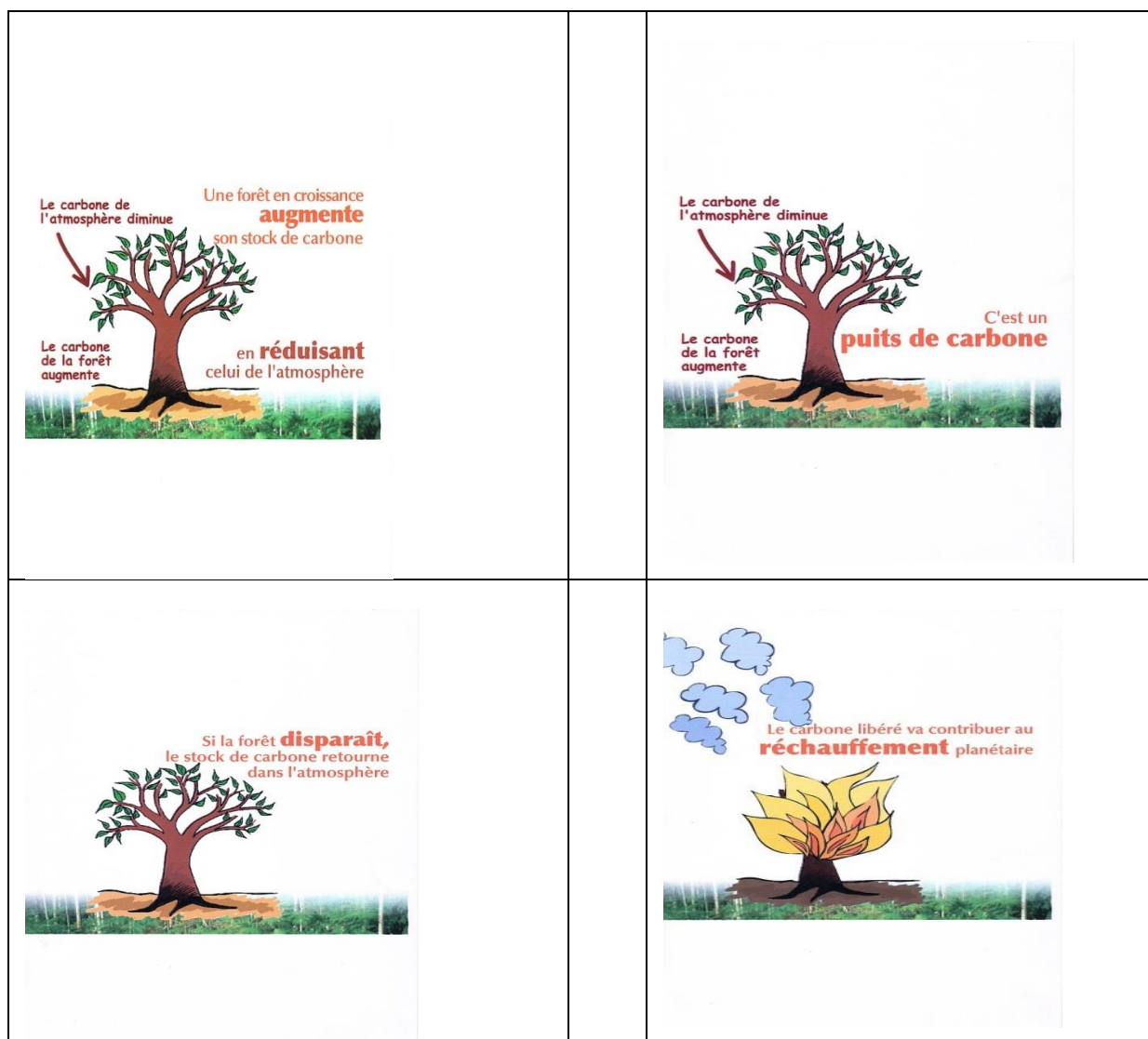
Au regard des enjeux du processus REDD+ à l'échelle nationale et internationale et pour tenir compte de l'évolution des négociations internationales sur le climat en général et la REDD+ en particulier, il s'est avéré opportun de produire un condensé de définition pour faciliter l'adhésion et la pleine participation de l'ensemble des parties prenantes.

C'est l'objet du présent lexique, qui constitue la première édition compilée par la Coordination Nationale REDD.

Toute notre gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, ont apporté leur concours à la mise en forme de ce lexique que nous avons simplifié pour l'intérêt du plus grand nombre d'acteurs, qui n'auront toujours accès aux dictionnaires et/ou moteurs de navigation inter ou intranet.

**** Introduction**

Les Changements Climatiques sont une réalité. Une série de vocables est en place pour faciliter les échanges entre les acteurs sociaux disséminés à travers le monde.



La Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques a donc été adopté, pour aider à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Ce qui permettra :

- Aux écosystèmes, de s'adapter naturellement aux changements climatiques ;
- A la production alimentaire, de ne pas être menacée ;
- Au développement économique, de se poursuivre d'une manière durable.

Il est fondamentalement important de s'accommoder aux mots et groupes de mots ci-dessous rappelés.

1°- Adaptation:

Initiatives et mesures prises pour réduire la vulnérabilité des systèmes naturels aux effets des changements climatiques réels ou prévus. On distingue plusieurs sortes d'adaptation : anticipative ou réactive, de caractère privé ou public, autonome ou planifiée. Citons à titre d'exemple l'édification de digues le long de cours d'eau ou des côtes.

Outil stratégique, initiative ou mesure destinée à réduire la vulnérabilité des populations et des systèmes naturels face au changement climatique. C'est par exemple: les foyers améliorés, les énergies renouvelables, l'agriculture écologique, l'habitat écologique.

2°- Additionalité :

Quantité de carbone qui s'ajoute, comme efforts de réduction des émissions, par le fait d'une incitation positive comme REDD+.

3°- Afforestation:

Boisement sur des terres vierges d'arbres depuis longtemps.

4°- Agriculture durable:

Concept intermédiaire entre l'agriculture bio et l'agriculture raisonnée qui tente d'appliquer à l'agriculture les principes du développement durable. Il s'agit de préparer l'avenir des exploitations agricoles et de la campagne en général.

5°- Agroforesterie:

Mode d'exploitation des terres agricoles associant des plantations d'arbres dans des cultures ou des pâturages

6°- Atténuation :

Modification et substitution des techniques employées dans le but de réduire les ressources engagées et les émissions par unité de production. Du point de vue changement climatique, l'atténuation signifie la mise en œuvre de politiques destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer les puits.

Outil stratégique, initiative ou mesure, destinée à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. C'est par exemple: l'afforestation, le reboisement, l'agroforesterie, l'aménagement forestier durable, la conservation de la biodiversité.

7°- Bénéfices multiples :

Avantages sociaux et éco systémiques procurés par la REDD.

8°- Biodiversité :

Diversité du monde vivant au sein de la nature.

9°- Bioénergie :

Energie tirée de la biomasse.

10°- Biogaz :

Mélange composé essentiellement de méthane (CH₄) et de gaz carbonique (CO₂).

Il est produit par un processus de fermentation des matières organiques animales ou végétales, telles que les ordures ménagères, les boues de stations d'épuration, les déchets organiques industriels, ou les déchets de l'agriculture et de l'élevage.

11°- Biomasse :

Masse totale des organismes vivants présents dans un périmètre ou un volume donné.

12°- Boisement :

Action de planter des arbres sur des terres qui n'en possédaient pas.

13°- Carbone :

Élément chimique de la famille des cristallogènes. Son symbole est " **C** ".

14°- Carburant :

Combustible qui alimente un moteur thermique, ce dernier transforme l'énergie chimique du carburant en une énergie mécanique.

15°- CER :

Sigle de : Certified (**C**) Emission (**E**) Reduction (**R**) ou **UREC** sigle de Unités (**U**) de Réduction (**R**) d'Émissions (**E**) Certifiées (**C**).

Le CER ou l'UREC est aussi appelé « **droits à polluer** ».

N.B : En soutenant financièrement des projets entrant dans le « Mécanisme de Développement Propre », un Etat ou une Entreprise du Nord obtient des « UREC ».

16°- Changements climatiques :

Variation de l'état du climat, que l'on peut déceler par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité des propriétés et qui persistent pendant une longue période (généralement pendant des décennies ou plus).

(Selon la CCNUCC) : Changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

Variation des caractéristiques climatiques d'une zone donnée.

17°- Climat :

Ensemble des conditions météorologiques moyennes d'un endroit donné.

18°- CO₂ :

Symbole de la molécule de Dioxyde de Carbone.

19°- CO₂ équivalent :

(CO₂eq ou CO₂e) : Unité de mesure des émissions de gaz à effet de serre qui prend en compte le pouvoir de réchauffement de chaque gaz relativement à celui du CO₂.

20°- Crédit de carbone :

Opération par laquelle l'acheteur met à la disposition du vendeur une somme d'argent en échange d'une forêt établie pour séquestrer le carbone.

21°- Déboisement :

Conversion d'une forêt en zone non forestière.

22°- Déforestation :

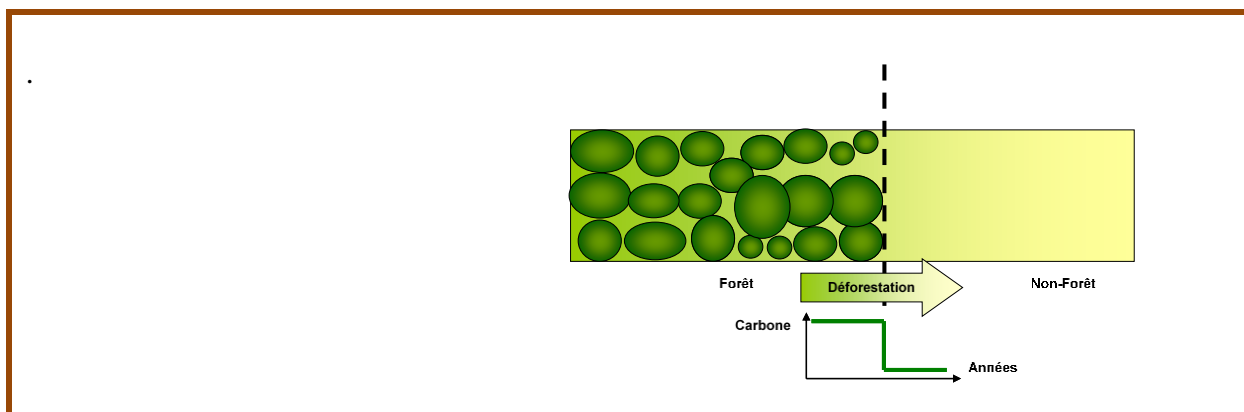
Processus qui conduit à la perte de la biomasse.

(Selon la CCNUCC) : C'est la conversion anthropique directe de terres forestières en terres non forestières.

(Selon le GIEC) : C'est la suppression permanente du couvert forestier et la conversion des terres forestières à d'autres usages, que ce soit délibérément ou en raison des circonstances.

(Selon la FAO) : C'est la conversion de la forêt à une autre utilisation des terres ou la réduction à long terme du couvert forestier en dessous du seuil minimum de 10 %.

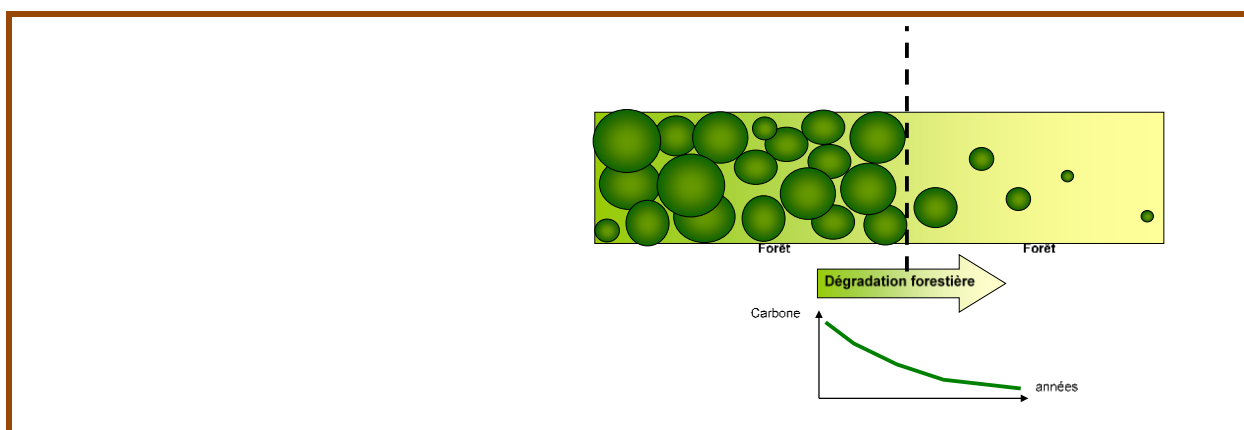
Passage d'une forêt à une non forêt. C'est un processus qui conduit à la disparition totale des arbres ou mieux à la perte de la biomasse avec disparition du couvert forestier.



23°- Dégradation forestière ou Dégradation des forêts :

Passage d'une forêt à une forêt. C'est un processus qui conduit à la diminution des arbres ou mieux à la diminution de la biomasse sans disparition du couvert forestier.

Changements au niveau de la forêt qui affectent négativement la structure ou la fonction du peuplement forestier ou du site, réduisant ainsi la capacité à fournir des produits et/ou services ».



24°- Désertification :

Dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches due à divers facteurs, dont les variations du climat et l'activité humaine.

(Selon la CNULD¹) : C'est la dégradation des terres comme la diminution ou la disparition, dans les zones arides, semi-arides ou subhumides sèches, de la productivité biologique ou économique et de la complexité des terres cultivées non irriguées, des terres cultivées irriguées, des parcours, des pâturages, des forêts ou des surfaces boisées du fait de l'utilisation des terres ou d'un ou plusieurs phénomènes, notamment l'activité de l'homme et à ses modes de peuplement tels que (i) l'érosion des sols causée par le vent et/ou l'eau, (ii) la détérioration des propriétés physiques, chimiques et biologiques ou économiques des sols, et (iii) la disparition à long terme de la végétation naturelle.

25°- Développement durable :

Développement qui répond aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

26°- Dioxyde de Carbone ou CO2 :

Gaz naturellement présent dans l'atmosphère composé des molécules de carbone qui a pour sigle le « C » et des molécules d'oxygène qui a pour sigle le « O ».

27°- Diversité génétique :

Diversité des gènes au sein d'une espèce.

28°- Diversité spécifique :

Diversité des espèces.

29°- Diversité écosystémique :

Diversité des écosystèmes présents sur Terre.

30°- Données d'Activités :

Ensemble de données pertinentes qui permettent d'apprécier les changements d'usage des terres.

31°- Echelle d'un projet ou d'un programme :

C'est la zone d'action du projet ou du programme.

N.B : On parle de l'échelle national pour les programmes qui porte sur l'ensemble du territoire ou de l'échelle sous national ou projet pour les programmes qui ne porte que sur une zone donnée du pays.

¹ Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

32°- Ecologie :

Science qui étudie les milieux naturels, les conditions d'existence de tous les êtres vivants, leur interaction avec leur environnement, ou plus généralement avec la nature.

Etude des relations entre les plantes, les animaux et leur environnement physique et biologique.

Effet de serre : C'est un processus naturel de réchauffement à l'intérieur de l'atmosphère qui intervient dans le bilan radiatif de la Terre.

L'effet de serre est dû aux gaz à effet de serre qui se trouvent dans l'atmosphère (eau sous forme vaporisée, dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄) etc. Cet effet a été nommé ainsi par analogie avec la pratique de jardinage de construire des serres, laissant passer la chaleur du soleil et la retenant prisonnière à l'intérieur afin de permettre aux plantes de bénéficier d'un micro-climat artificiel.

C'est seulement la production en quantité trop importante par l'homme de gaz à effet de serre qui cause un réchauffement climatique préjudiciable à l'équilibre climatique de la planète.

Effets néfastes des changements climatiques : (Selon la CCNUCC), on entend par effets néfastes des changements climatiques, les modifications de l'environnement physique ou des biotes dues à des changements climatiques et qui exercent des effets nocifs significatifs sur la composition, la résistance ou la productivité des écosystèmes naturels et aménagés, sur le fonctionnement des systèmes socio-économiques ou sur la santé et le bien-être de l'homme.

Emissions : Ensemble des polluants rejetés dans l'atmosphère.

Emission : Toute forme de libération des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère.

Empreinte carbone : Mesure du volume de dioxyde de carbone (CO₂) émis par les entreprises ou les êtres vivants

Empreinte écologique : c'est un mode d'évaluation environnementale qui vise à évaluer de manière concrète l'impact des activités humaines sur les écosystèmes et la planète.

Endémisme : Se dit d'une espèce indigène et autochtone et qui n'existe que dans une zone géographique donnée, c'est à dire une espèce dont l'aire de répartition est nettement délimitée et caractérise une région.

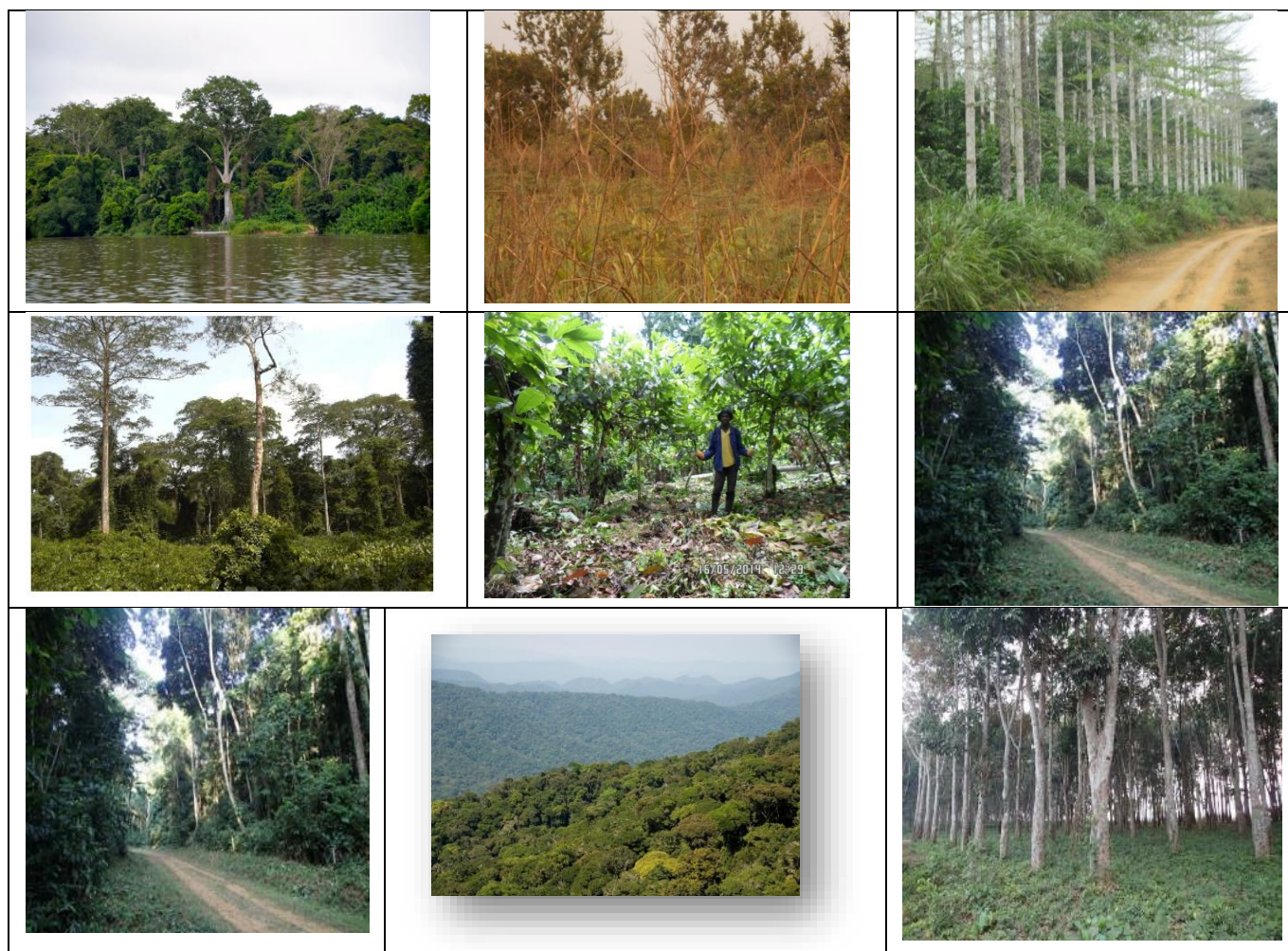
Energie renouvelable : Toute énergie produite à partir du vent (énergie éolienne), du l'eau (énergie hydraulique), de la biomasse (biocarburants, bois-énergie et biogaz), le soleil (énergie solaire), etc.

Ex-Anté (Comptabilisation Ex-Anté) : Absorption ou Emission **évitées, c'est à à venir.**

Ex-Post (Comptabilisation Post-Anté) : Absorptions ou Emissions **réelles, c'est-à-dire déjà accomplies.**

Finance carbone : Ensemble des marchés du carbone forme la finance carbone.

Forêt : (source : FAO) est un terrain qui occupe une superficie minimale comprise entre 0,5 et 1 hectare, avec des arbres qui atteignent une hauteur minimale comprise entre 2 et 5 mètres et un couvert arboré compris entre 10 et 30%. Cette définition exclue toutes les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.





Forêt : (source : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) est un terrain qui occupe une superficie minimale comprise entre 0,05 et 1 hectare, avec des arbres qui atteignent une hauteur minimale comprise entre 2 et 5 mètres et un couvert arboré compris entre 10 et 30%. Cette définition exclue toutes les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.

Forêt : (source : République du Congo) est un terrain qui occupe une superficie minimale de 0,5 hectare avec des arbres qui atteignent une hauteur minimale de 3 mètres et un couvert arboré de l'ordre de 30%. Cette définition exclue toutes les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.

N.B : Les trois sources indiquent clairement que la définition de la forêt porte sur 3 critères:

- La superficie minimale comprise entre : 0,05 et 1 hectare ;
- La hauteur minimales des arbres comprise entre : 2 et 5 mètres ;
- Le couvert arboré compris entre : 10 et 30%.

Fuites : Emissions que peuvent induire un projet en dehors de sa zone d'action. Les émissions qui fuient la zone de REDD+ peuvent se déplacer pour une zone non REDD+.

On parle de fuite lorsque certaines émissions ayant une incidence sur la ligne de base ou attribuable au projet, sont produites ailleurs. Elles sont bien difficiles à cerner et à quantifier avec précision.

Gaz à effet de serre : (GES) : Ce sont des constituants gazeux qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge dans l'atmosphère.

N.B : Les GES les plus connus sont : (i) le **CO₂** ou Dioxyde de carbone, (ii) le **CH₄** ou Méthane, (iii) le **CO** ou Monoxyde de carbone, (iv) le **N₂O** ou Hémioxyde d'azote, (v) le **HFC** ou Hydrofluorocarbure, (vi) le **SF₆** Hexafluorure de soufre, (vii) le **PFC** ou Polyfluorocarbure.

Impact carbone : empreinte carbone.

Initiatives REDD+ : Ce sont les activités qui contribuent aux objectifs de la REDD+, sans prétendre valoriser leur réduction d'émissions auprès d'un mécanisme de compensation.

Marché du carbone : C'est un mécanisme qui permet d'échanger des droits d'émission de CO₂ de la même manière que des titres financiers.

Marché du carbone : C'est un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Marché du Carbone : Tout marché dans lequel se déroulent les transactions commerciales liées aux émissions de carbone, sous forme d'octroi de droits d'émission du carbone, ou sous forme de crédits carbone.

N.B : Il y a deux catégories de marchés de carbone :

- Les marchés volontaires (dans lesquels les objectifs de réduction d'émissions ne sont pas règlementés) ;
- Les marchés règlementaires (dans lesquels les droits d'émission ou crédits carbone font l'objet d'échanges satisfaisant aux objectifs règlementaires fixés en matière de réduction d'émissions.

MDP : est le sigle ou le diminutif des termes suivants: Mécanisme (**M**), Développement (**D**), Propre (**P**).

MDP : C'est un mécanisme de financement mis en place dans le cadre de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changement Climatiques (CCNUCC) pour réduire au moyens des techniques ou technologies adaptées au développement durable, les émissions de gaz à effet de serre (principalement le dioxyde de carbone) dans l'atmosphère, responsables du réchauffement climatique.

MRV : Sigle de Mesurage (**M**), Rapportage (**R**) et Vérification (**V**) : C'est un système de suivi, contrôle et évaluation des émissions et des absorptions d'un projet ou programme donnée.

Il se fait au moyen des outils modernes du système d'information géographique (SIG), de la Télédétection (TD), de l'Inventaire Forestier National (IFN) et de l'Inventaire des Gaz à effet de Serre (IGS).

Niveau de référence : Quantité des émissions et des absorptions d'une zone donnée (échelle), durant une période bien précise (période).

N.B : La Décision 1/COP.16 de Cancun encourage les pays à définir soit :

- Un **Niveau des Emissions de Référence pour les Forêts (NERF)** ;
- Un **Niveau de Référence pour les forêts (NRF)**.

Niveau des Emissions de Référence pour les Forêts (NERF) : C'est un indicateur particulièrement pertinent pour les activités REDD+ qui ont une influence sur les **émissions de GES**, notamment les activités liées à la « **Déforestation** » et à la « **Dégradation forestière** ».

Niveau de Référence pour les Forêts (NRF) : C'est un indicateur particulièrement pertinent pour les activités REDD+ qui ont une influence sur les **émissions et les absorptions**, notamment les activités prises en compte par la République du Congo pour la REDD+, à savoir : la « **Déforestation** », la « **Dégradation Forestière** », la « **Conservation de la Biodiversité** », la « **Gestion Durable des Forêts** » et « **l'Accroissement des stocks de carbone forestier** ».

N.B : Les pays engagés au processus REDD+, ont donc le choix entre le **Niveau des Emissions de Référence pour les Forêts (NERF)** et le **Niveau de Référence pour les forêts (NRF)**.

Paiements pour les services environnementaux (PSE) : Paiement volontaire effectué par (au moins) un acheteur à (au moins) un fournisseur pour « acheter » un service environnemental (ou l'utilisation d'une terre susceptible de rendre ce service), à la condition expresse que le fournisseur garantisse le service environnemental.

Permis d'émission : Titre (licence) octroyé à une entité polluante (pays ou entreprise) pour émettre une quantité donnée des émissions de GES. Les permis d'émission sont achetés pour compenser ou neutraliser les impacts sur le climat.

Permanence : Etat de lieu d'une forêt qui garde ses attributs de forêt en dépit de sa mise en valeur.

Permanence : (Selon le GIEC) : C'est la longévité d'un réservoir de carbone et la stabilité de ses stocks, compte tenu de la gestion et l'environnement de perturbation dans lequel il se trouve ».

PPM : Sigle de « Partie (**P**) pour (**P**) million (**M**). C'est l'indicateur utilisé pour mesurer la concentration de gaz à effet de serre, dont le CO₂, dans l'atmosphère.

Principe Pollueur Payeur : Principe juridique selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur.

Projets REDD+ : Ce sont des projets qui permettent de démontrer leur contribution aux objectifs de la REDD+ et de valoriser directement leur réduction d'émissions auprès d'un mécanisme de compensation basé sur les résultats (Fonds ou marchés carbone).

Puits : C'est un système naturel ou artificiel qui élimine de l'atmosphère les gaz à effet de serre en terme de séquestration.

Quota d'émission : Les quotas d'émission de GES sont des systèmes d'échange proposés par le protocole de Kyoto consistant à fixer une limite d'émission de GES aux entreprises, et de donner la possibilité aux entreprises dépassant cette limite d'acheter des droits à des entreprises ayant réussi à émettre moins de GES que la limite établie.

Quota d'émission : Quantité d'émission de GES attribué à une entité polluante (pays ou entreprise).

Reboisement : Plantation de forêts sur des terres anciennement forestières, mais converties à d'autres usages.

Réchauffement climatique : Augmentation de la température moyenne des océans et de l'atmosphère sur plusieurs années.

Réchauffement climatique : Appelé encore « réchauffement planétaire, ou réchauffement global ». Ce réchauffement climatique a pour conséquences: l'évolution de la température, l'augmentation des précipitations, la fonte de la banquise en Arctique et en Antarctique ainsi que le recul des glaciers de montagnes, l'augmentation des phénomènes naturels tels que la désertification, la salinisation, les inondations, les cyclones tropicaux, les séismes et les tsunamis, ...

Reconstitution : Utilisation d'indicateurs climatiques pour la détermination de climats (généralement passés).

REDD+ : C'est le sigle ou le diminutif des termes suivants: Réduction (**R**), Emission (**E**), Déforestation (**D**), Dégradation forestière (**D**), avec un **signe (+)** qui signifie la prise en compte des grands programmes suivants : la Gestion Durable des Forêts, la Conservation de la biodiversité et l'Accroissement des stocks de carbone.

REDD+ : est le résultat des négociations internationales sur le climat, qui propose de rémunérer ou payer les efforts des pays forestiers tropicaux qui s'engagent à :

- Réduire la déforestation et la dégradation forestière sur leurs territoires ;

- Gérer durablement leurs forêts ;
- Conserver leurs biodiversités ;
- Augmenter leurs stocks de carbone forestier.

REDD+ : Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts avec inclusion de la Gestion Durable des Forêts, la Protection de la Biodiversité et l'Accroissement des stocks de carbone.

REDD+ : C'est un mécanisme international destiné à rémunérer les efforts des pays forestiers tropicaux qui s'engagent à réduire durablement leurs forêts, à conserver leurs biodiversités et à augmenter leurs stocks de carbone forestier.

Reforestation : (= Reboisement) Plantation d'arbres sur un terrain vierge ou un terrain ayant été déboisé.

Reforestation : Reconstitution naturelle ou intentionnelle des forêts existantes et des terres boisées qui ont été épuisés, le plus souvent par la déforestation.

Réservoir : C'est un système naturel ou artificiel qui retient ou conserve les gaz à effet de serre.

Résilience : Capacité à retrouver un fonctionnement et un développement normal après avoir subi une perturbation importante.

R-PP: C'est le sigle de « Readiness (R), Preparation (P), Proposal (P) qui signifie : Proposition de la Préparation à la REDD+ ou Plan de Préparation à la REDD+.

Savane : Savane est reconnue comme une formation herbeuse comportant un tapis de grandes herbes graminéennes. Il y'a trois catégorie de savane à savoir : la savane arborée, la savane arbustive et la savane herbeuse.

Savane arborée : Savane constituée d'arbres et arbustes disséminés parmi le tapis graminéen.

Savane arbustive : Savane constituée d'arbustes disséminés parmi le tapis graminéen.

Savane herbeuse : Savane exclusivement constituée de tapis graminéen. Les arbres et arbustes sont totalement absents.



Sécheresse : Absence prolongée ou une insuffisance marquée de précipitations », « une insuffisance de précipitations entraînant une pénurie d'eau pour certaines activités ou certains groupes » ou « une période de temps anormalement sèche suffisamment longue pour que le manque de précipitations cause un déséquilibre hydrologique « sérieux » (Heim 2002).

Séquestration du dioxyde de carbone : piégeage ou emprisonnement du carbone est le stockage à long terme du dioxyde de carbone, hors de l'atmosphère.

Séquestration de carbone : Captage et emmagasinage du carbone.

N.B : Les arbres absorbent du dioxyde de carbone et libèrent de l'oxygène à travers la photosynthèse. Les arbres stockent le carbone dans leur biomasse.

Scénario de référence : Modèle qui permet de décrire la tendance des émissions et des absorptions passées ou futures d'un pays ou d'un projet.

Source : C'est un système naturel ou artificiel qui libère dans l'atmosphère les gaz à effet de serre (GES).

Symbiose : Relation durable entre deux organismes d'espèces différentes et qui se traduit par des effets bénéfiques aussi bien pour l'un que pour l'autre.

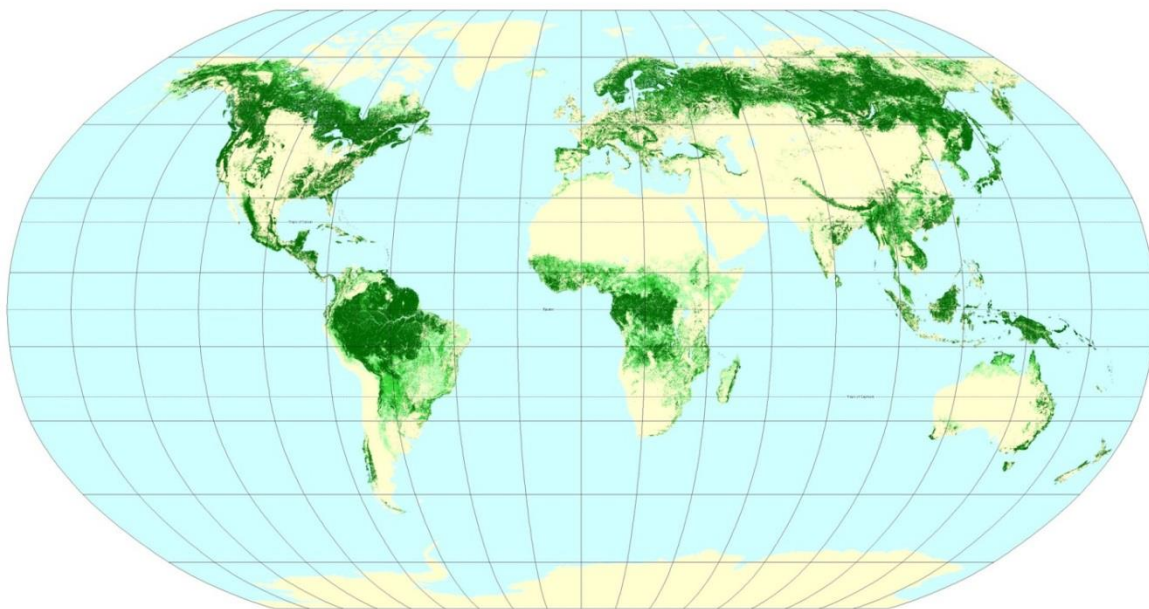
Vulnérabilité : Mesure dans laquelle un système est sensible ou incapable de faire face aux effets défavorables des changements climatiques.

N.B : La vulnérabilité est fonction de la nature, de l'ampleur et du rythme de l'évolution et de la variation du climat à laquelle le système considéré est exposé, de la sensibilité de ce système ou de sa capacité d'adaptation.

**** Conclusion**

La présente version a permis de compiler soixante quinze (75) mots et ensemble des mots, qui sont les plus employés dans le langage courant des parties prenantes nationales.

Ces mots et ensemble de mots constituent un amas de pierres de la fondation de l'important édifice sur le climat et la REDD+.



Liste des documents consultés

- 1°- R-PP ou Plan de Préparation à la REDD+ de la République du Congo.
- 2°- Lexique Forêts élaboré par al CN-REDD de la République du Congo.
- 3°- Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.
- 4°- Protocole de Kyoto.
- 5°- Rapport FRA Congo, 2010.